



Conseil économique et social

Distr. générale
9 juillet 2013
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2013

3-6 septembre 2013

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté, projet de calendrier et d'organisation des travaux

Table des matières

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1. Ouverture de la session	3
Déclarations du Président du Conseil d'administration et du Directeur général de l'UNICEF	3
Questions d'organisation et de procédure	
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté, et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	3
3. Programme de travail proposé pour les sessions de 2014 du Conseil d'administration.	3
Questions relatives aux programmes, et grandes orientations	
4. Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017	4
5. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF.	4
a) Approbation des descriptifs révisés de programmes de pays et de programmes communs de pays.	4
b) Projet de descriptif de programmes de pays et de programmes régionaux	5
c) Prorogation de programmes de pays en cours	5
d) Récapitulatifs par région des examens à mi-parcours des programmes de pays	6
Ressources et questions financières et budgétaires	
6. Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017.	6



7. Collecte de fonds privés : rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2012	7
Questions diverses et adoption des projets de décision	
8. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	7
9. Questions diverses	7
10. Adoption des projets de décision	7
11. Déclarations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration de l'UNICEF	7

Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la session

Le Conseil d'administration entendra les déclarations liminaires de son Président et du Directeur général de l'UNICEF.

Questions d'organisation et de procédure

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

Pour suite à donner [E/ICEF/2013/19]

L'ordre du jour provisoire a été établi en concertation avec le Bureau du Conseil d'administration, sur la base du programme de travail pour 2013, adopté par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2012. L'ordre du jour provisoire tient également compte des consultations menées avec le Bureau du Conseil d'administration à la suite de l'adoption de la décision 2012/14 sur le programme de travail proposé pour les sessions de 2013 du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la session après y avoir éventuellement apporté les modifications qu'il aura jugées nécessaires.

3. Programme de travail proposé pour les sessions de 2014 du Conseil d'administration

Pour suite à donner [E/ICEF/2013/20]

Le programme de travail proposé a été établi sur la base des propositions du secrétariat et des décisions du Conseil d'administration – notamment la décision 2010/11, dans laquelle il recommande à l'UNICEF de mieux répartir sur toute l'année l'examen des points de son ordre du jour, en s'efforçant d'harmoniser son calendrier avec celui du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'examen des questions d'intérêt commun. Établi en concertation avec le Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF, le programme de travail proposé est présenté au Conseil d'administration pour approbation. Une fois adopté, ce programme servira de cadre à l'établissement de l'ordre du jour des sessions du Conseil d'administration pour 2014, sous réserve des décisions du Conseil et des modifications apportées en consultation avec le Bureau du Conseil d'administration.

Questions relatives aux programmes, et grandes orientations

4. Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017 – Faire appliquer les droits de tous les enfants – et notamment des plus défavorisés d'entre eux

Pour suite à donner [E/ICEF/2013/21 et E/ICEF/2013/21/Add.1]

Conformément à la décision 2013/8 du Conseil d'administration, adoptée à sa session annuelle de 2013, le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017, ses principaux indicateurs de performance et le cadre de résultats sont présentés au Conseil d'administration aux fins de débat et d'approbation. Un projet de plan stratégique pour la période en question, accompagné de documents justificatifs contenant les principaux indicateurs de performance et le cadre de résultats, ont été présentés au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2013. Les observations du Conseil ont été prises en compte dans le plan révisé (et ses documents justificatifs).

5. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Approbation des descriptifs révisés de programmes de pays et de programmes communs de pays

Pour suite à donner

À sa session annuelle de 2013, le Conseil d'administration a examiné neuf projets de descriptif de programmes de pays et de programmes communs de pays – concernant le Bénin, le Bhoutan, le Congo, Cuba, l'Égypte, le Niger, le Nigéria, le Rwanda et le Togo. Conformément aux décisions 2013/4 et 2012/10 – concernant respectivement l'Égypte et le Rwanda –, le descriptif de programme de pays pour l'Égypte et le descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda ont été approuvés, de manière exceptionnelle, à la session annuelle de 2013. Les observations formulées au sujet des sept autres descriptifs de programme de pays ont été partagées avec chaque pays concerné et les bureaux régionaux; ces descriptifs ont été révisés comme il se devait, puis publiés sur le site Internet du Conseil d'administration de l'UNICEF dans un délai de six semaines après la session.

Six descriptifs révisés de programme de pays (concernant le Bénin, le Congo, Cuba, le Niger, le Nigéria et le Togo) et le cadre spécifique de résultats et de ressources de l'UNICEF concernant le descriptif de programme commun pour le Bhoutan sont soumis au Conseil d'administration pour approbation. Les descriptifs en question seront approuvés de manière tacite, excepté si cinq membres au moins ont informé le secrétariat, par écrit, de leur volonté de soumettre tel ou tel descriptif de programme de pays au Conseil d'administration, aux fins de discussion.

b) Projets de descriptif de programmes de pays

Pour suite à donner

Les trois projets de descriptif de programmes de pays et de programmes régionaux mentionnés ci-après sont soumis au Conseil d'administration pour examen et observations, et pour approbation des montants totaux estimatifs des ressources de base et autres du budget-programme. Pour chaque programme, le tableau récapitulatif des résultats escomptés est publié sur le site Internet du Conseil d'administration de l'UNICEF, et les tableaux de résultats du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont disponibles, le cas échéant, sur ce même site Internet. Toujours sur le site du Conseil d'administration de l'UNICEF, on peut consulter – conformément à la décision 2008/17 du Conseil – les données consolidées concernant les résultats des cycles de programmation précédents de chacun des trois programmes de pays.

Les projets de descriptif de programmes de pays et de programmes régionaux seront révisés en tenant compte des observations formulées à la deuxième session ordinaire, puis affichés sur le site Internet du Conseil d'administration de l'UNICEF – au plus tard six semaines après la fin de ladite session, pour être de nouveau examinés par les membres du Conseil. Les versions révisées des descriptifs de programmes de pays et de programmes régionaux seront approuvées par le Conseil – selon la procédure d'approbation tacite – lors de la première session ordinaire de 2014, excepté si cinq membres du Conseil au moins ont informé le secrétariat, par écrit, de leur volonté de saisir le Conseil d'un programme de pays ou d'un programme régional donné, aux fins d'examen.

Amériques et Caraïbes

Mexique ([E/ICEF/2013/P/L.15](#))

Afrique de l'Est et Afrique australe

Namibie ([E/ICEF/2013/P/L.16](#))

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Programme sous-régional pour la région du Golfe ([E/ICEF/2013/P/L.17](#))

c) Prorogation de programmes de pays en cours

Pour suite à donner [E/ICEF/2013/P/L.18]

Conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration sera prié d'approuver la deuxième prorogation consécutive d'un an des programmes de pays en cours d'exécution en Guinée Bissau et au Mali, la prorogation d'un an du programme de pays concernant le Paraguay (après sa prorogation de deux ans), ainsi que les troisièmes prorogations consécutives d'un an des programmes de pays en cours à Madagascar, en République arabe syrienne et en Tunisie, la prorogation de deux ans du programme de pays en cours en Côte d'Ivoire et la prorogation de deux ans et demi du programme de pays en cours d'exécution au Soudan du Sud.

d) Récapitulatifs par région des examens à mi-parcours des programmes de pays

Pour examen

Conformément à la décision 1995/8 du Conseil d'administration, les récapitulatifs par région des examens à mi-parcours des programmes de pays en cours indiquent précisément, entre autres éléments, les résultats obtenus, les enseignements tirés de l'expérience et les ajustements à apporter éventuellement aux programmes en question. Le Conseil d'administration est invité à examiner les rapports et à donner, s'il y a lieu, des instructions au secrétariat. Les cinq rapports mentionnés ci-après seront présentés et examinés à la présente session :

- i) Région des Amériques et des Caraïbes ([E/ICEF/2013/P/L.10](#)) : examen à mi-parcours des programmes de pays de l'Argentine, de l'Équateur et du Guatemala;
- ii) Région de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté des États indépendants ([E/ICEF/2013/P/L.11](#)) : examen à mi-parcours des programmes de pays de l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, du Tadjikistan et du Turkménistan;
- iii) Région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ([E/ICEF/2013/P/L.12](#)) : examen à mi-parcours des programmes de pays du Botswana et du Burundi;
- iv) Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ([E/ICEF/2013/P/L.13](#)) : examen à mi-parcours des programmes de pays de l'Iraq et du Liban;
- v) Région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale ([E/ICEF/2013/P/L.14](#)) : examen à mi-parcours du programme de pays de la Côte d'Ivoire.

Ressources et questions financières et budgétaires

6. Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017

Pour suite à donner [[E/ICEF/2013/AB/L.4](#) et [E/ICEF/2013/AB/L.4/Add.1](#)]

Ce rapport, qui comprend un document principal et une annexe, est soumis au Conseil d'administration pour approbation du budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017 – conformément à la décision 2013/8 du Conseil, qui priait l'UNICEF de prendre pleinement en considération les opinions des États membres pour la finalisation du budget intégré pour la période 2014-2017; conformément à la décision 2013/5, qui demandait à l'UNICEF d'établir un budget intégré; et conformément à la décision 2008/2, qui invitait l'UNICEF à soumettre ce budget à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration.

Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la proposition de budget intégré pour la période 2014-2017 ([E/ICEF/2013/AB/L.6](#)) est à la disposition du Conseil d'administration pour information.

7. Collecte de fonds privés : rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Pour examen [E/ICEF/2013/AB/L.5]

Ce rapport est présenté chaque année au Conseil d'administration pour examen et observations.

Questions diverses et adoption des projets de décision

8. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

Le Président de l'Association mondiale du personnel s'adressera au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire.

9. Questions diverses

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être examiner d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Adoption des projets de décision

11. Déclarations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration entendra les déclarations du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration.

**Projet de calendrier et d'organisation des travaux
de la deuxième session ordinaire de 2013 du Conseil
d'administration de l'UNICEF**

3-6 septembre 2013¹

Mardi 3 septembre	10 heures-13 heures	Point 1	Ouverture de la session : Déclarations du Président du Conseil d'administration et du Directeur général de l'UNICEF
		Point 2	Séance de réflexion spéciale sur l'action de l'UNICEF vis-à-vis des enfants handicapés Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
	15 heures-17 heures	Point 4	Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014- 2017, et annexe : documents justificatifs de ce plan
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officielles</i>
Mercredi 4 septembre	10 heures-11 heures	Point 4 (suite)	Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014- 2017, et annexe : documents justificatifs de ce plan
	11 heures-13 heures	Point 6	Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014- 2017, et annexe
	13 h 15-14 h 45		<i>Consultations officielles</i>
	15 heures-14 heures	Point 6 (suite)	Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014- 2017, et annexe
	16 heures-17 heures	Point 5	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF : Approbation des descriptifs révisés de programmes de pays et de programmes communs de pays Projets de descriptif de programmes de pays et de programmes régionaux (3) Prorogation des programmes de pays en cours (8) Récapitulatifs par région des examens à mi-parcours des programmes de pays (5)
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officielles</i>
Jeudi 5 septembre	10 heures-12 heures	Point 5 (suite)	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF
	12 heures-13 heures	Point 7	Collecte de fonds privés : rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

¹ Si l'examen d'un point de l'ordre du jour s'achève plus tôt que prévu, le Conseil d'administration passera au point suivant et réaménagera le calendrier de ses travaux en conséquence.

	13 h 15-14 h 45		<i>Consultations officielles</i>
	15 heures-16 heures	Point 7 (suite)	Collecte de fonds privés : rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
	16 heures-17 heures	Point 3	Programme de travail proposé pour les sessions de 2014 du Conseil d'administration
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officielles</i>
Vendredi 6 septembre	10 heures-11 heures	Point 8	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF
		Point 9	Questions diverses
			Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration
	11 heures-11h 30	Point 10	Adoption des projets de décision
	11h 30-12 heures	Point 11	Déclarations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration de l'UNICEF
	12 heures-12h 30		
	15 heures-17 heures		
